

Motion 2039

Véhicules deux-roues motorisés ou nouvelles vaches à lait. Stop à une répression sans discernement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton a connu plus de 20 % d'augmentation de deux-roues motorisés durant ces vingt dernières années ;
- que depuis le début de l'été plus de 2 000 amendes d'ordre ont été infligées aux deux-roues motorisés ;
- que, durant ces dernières années, un minimum de places de stationnement ont été prévues afin de faciliter le stationnement de cette catégorie de véhicules,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre pour aménager rapidement un nombre de places suffisant pour les deux-roues motorisés, sans que cela se fasse au détriment des places de stationnement vélos et voitures ;
- à obtenir régulièrement un inventaire du nombre de places deux-roues pour le canton de Genève.